

Organisation du Comité ministériel sur l'égalité femmes hommes le 15 décembre prochain

Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, a ouvert le 23 novembre le colloque : « *Médias, Internet : enjeux et outils face aux images et violences sexistes* » organisé par la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, présidée par Catherine Coutelle.

A l'occasion du lancement par le Gouvernement du 5^{ème} plan de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux femmes, la ministre a rappelé dans son domaine que l'égalité entre les femmes et les hommes est un combat essentiel et que, malgré les progrès réalisés au cours de ces dernières années, beaucoup reste à faire.

Dans ce cadre, elle est revenue sur les réformes engagées depuis 2012 pour faire évoluer la représentation des femmes, en particulier **la loi du 4 août 2014 qui a donné au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) les moyens de sanctionner les images ou comportements choquants à l'égard des femmes.**

Elle a rappelé entre autres mesures que s'agissant **des expertes intervenant dans des émissions d'actualité ou de connaissance, le projet de contrat d'objectifs et de moyens 2016-2020 de France Télévisions prévoit la parité à horizon 2020.**

La ministre souhaite également renforcer la parité dans les établissements dépendant du ministère ainsi que dans leurs conseils d'administration à travers **une politique de nomination volontariste.**

Dans le cadre de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté, la ministre défend :

- l'amendement du Gouvernement **étendant les missions du CSA au contrôle de l'image des femmes dans les messages publicitaires**, voté hier soir par l'Assemblée nationale ;
- l'amendement, voté conforme au Parlement, introduisant **la parité dans les commissions dépendant du ministère et qui attribuent des aides financières**, au sein de ses établissements et de ses services déconcentrés.

Plus largement, le ministère poursuivra son action dans tous ses domaines d'intervention :

- **La loi Liberté de Création, Architecture, Patrimoine** votée le 7 juillet dernier, prévoit en son article 3 que « la politique en faveur de la création artistique favorise l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la création artistique » ;
- Dans le cadre **du Fonds pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS)**, un soutien particulier et significatif est apporté aux femmes artistes et techniciennes du spectacle afin d'accompagner leur retour à l'emploi grâce à une aide spécifique à la garde d'enfant ;
- Dans son fonctionnement propre, le ministère fait évoluer ses pratiques dans la perspective de sa **candidature au label Egalité.**

Ces sujets seront à l'ordre du jour du **prochain Comité égalité femmes hommes que la ministre réunira le 15 décembre prochain** afin d'arrêter la feuille de route 2017 du ministère en la matière.

Contact

Ministère de la Culture et de la Communication
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse
01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr